

# Une guerre d'un nouveau genre

## Pratiques et guerre contre le terrorisme

CHRISTOPHER MCINTOSH, PHD\*

**E**n mai 2014, le président Barak Obama autorisait la libération de plusieurs talibans en échange de celle du sergent Bowe Bergdahl, dernier prisonnier américain de la guerre en Afghanistan. Dans la mesure où le début du conflit remonte à bien plus de dix ans et où les États-Unis cherchent à y mettre fin à courte échéance, ces talibans auraient inévitablement été libérés, faute de motif justifiant leur emprisonnement, comme le prescrivent les pratiques en usage en matière de prisonniers de guerre. L'administration américaine devait donc faire un choix : procéder à l'échange immédiat de ces prisonniers de guerre ou risquer de devoir le faire ultérieurement sans aucune contrepartie. Elle opta logiquement pour la première solution. Néanmoins, le président Obama ne fut en rien couvert de louanges pour la délivrance de ce soldat américain. Au contraire, il fut contraint, plusieurs semaines durant, de se défendre face aux critiques dénonçant une « concession » faite aux « terroristes<sup>1</sup> ».

De façon analogue, l'expansion des opérations militaires des États-Unis contre les terroristes en Syrie et dans le nord de l'Irak pour combattre la menace de l'État islamique a également suscité un débat, portant cette fois sur le caractère légal et sur les avantages stratégiques de cet élargissement du champ d'action des opérations. La déclaration de guerre contre le terrorisme de 2001, *Authorization of the Use of Military Force – AUMF* (la résolution du Congrès autorisant le recours à la force militaire), qui désigne les « nations, organisations ou personnes » affiliées à Al-Qaïda comme autant de cibles des opérations militaires américaines, est à l'origine de la complexité de la situation d'aujourd'hui et de la naissance du débat au Congrès<sup>2</sup>. Pourtant, même si l'État islamique s'est explicitement

---

\*L'auteur est titulaire d'un baccalauréat (BA) de l'Université de Géorgie, d'une maîtrise (MA) en sécurité internationale de l'Université Georgetown, d'une maîtrise (MA) et d'un doctorat (PhD) en sciences politiques, à orientation relations internationales, de l'Université de Chicago. Dans le vaste champ des relations internationales et de la sécurité, ses intérêts de recherche sont nombreux : la relation entre les concepts de guerre et de souveraineté et ses implications pratiques sur les faits de violence politique dans le contexte des relations internationales contemporaines, la stratégie des États-Unis dans la guerre contre le terrorisme ou encore la probabilité du terrorisme nucléaire. Il est également l'auteur d'un manuscrit sur l'influence de la notion de temps sur la pensée universitaire dans le domaine des relations internationales. Ses travaux ont été publiés dans la revue *Orbis, Studies in Conflict and Terrorism, International Theory*, et dans des ouvrages collectifs. Le Dr McIntosh intervient en tant que professeur invité en sciences politiques au Bard College, un établissement d'enseignement supérieur situé dans l'État de New York, aux États-Unis. Il y dispense des cours sur l'éthique internationale, la souveraineté et la guerre, le terrorisme et la sécurité.

dissocié d'Al-Qaïda, l'administration soutient que la déclaration de guerre initiale reste d'application<sup>3</sup>. Ce débat animé sur la nécessité d'adopter une nouvelle résolution au Congrès pour poursuivre les opérations d'un conflit armé qualifié à l'origine par le président George Bush de guerre contre le « terrorisme », au sens général du terme, sur un territoire où les États-Unis se sont récemment engagés dans des opérations anti-insurrectionnelles sous couvert d'une AUMF spécifique, a interpellé les défenseurs de la position de l'administration américaine. Mais les opposants à la politique ont eux aussi trouvé le débat hors de propos, arguant qu'il ne s'agissait pas de la poursuite d'un conflit existant, mais bien d'une guerre entièrement nouvelle<sup>4</sup>.

Enfin, les réactions suscitées par la dernière directive présidentielle et par le récent décret de l'administration Obama, dont la ligne politique avait pour principe de ne plus poursuivre les proches parents essayant de payer une rançon aux ravisseurs en échange de la libération des membres de leur famille, de même que par la levée de l'interdiction de tout contact officiel entre le gouvernement et les terroristes, témoignent des tensions qui entourent la guerre antiterroriste<sup>5</sup>. Les négociations avec l'ennemi et la cession de certaines concessions, aussi mineures soient-elles, font indissociablement partie de l'histoire militaire américaine, et ces pratiques sont tout particulièrement d'application en matière de libération de prisonniers et de conclusions d'accords d'après-guerre. Pour cet ennemi en particulier, quelle que soit sa définition, toute possibilité de concession est immédiatement exclue, en dépit du caractère auto-déclaré de la guerre menée par les États-Unis. Or, la négociation et les concessions font partie du processus normal par lequel les guerres contemporaines prennent fin<sup>6</sup>. À lui seul, le simple fait d'envisager la possibilité de rencontrer l'ennemi, composante historique élémentaire de la résolution de tout conflit, a nécessité un changement de vision politique qui a été considérablement controversé.

L'échange de prisonniers de guerre, la poursuite d'ennemis reconnus comme tels, et les négociations avec l'ennemi au moment de la résolution du conflit sont des pratiques relativement banales, bien que chacune d'elles soit perçue comme passablement extraordinaire dans le contexte de la guerre contre le terrorisme. Les universitaires et les décideurs politiques ont tous vivement débattu de la différence entre la guerre contre le terrorisme et d'autres conflits menés par le passé, nonobstant la qualification dès le départ de la lutte contre le terrorisme de « guerre » à part entière. Une divergence définitoire qui n'a fait qu'empirer avec l'expansion du champ d'action des opérations militaires bien au-delà du territoire initial en Afghanistan<sup>7</sup>. Cela a conduit au creusement des fossés et au renforcement des contradictions entre ce qui est attendu ou perçu comme « normal » dans une guerre et ce qui est perçu comme « normal » dans un effort visant à combattre les groupes terroristes comme Al-Qaïda et ses groupes affiliés. Les États-Unis affirment de façon péremptoire que la guerre contre le terrorisme est un combat juridique et politique permanent, sur le plan juridique, les États-Unis resteront en état de guerre aussi longtemps que l'AUMF restera en vigueur et que les stratégies nationales de sécurité américaines la désigneront explicitement comme telle. Toutefois, dans de nombreux domaines, la nature du conflit conduit à une pratique de la guerre qui se trouve être en contradiction avec les pratiques attendues d'une guerre contre un groupe terroriste<sup>8</sup>. Si la guerre se

poursuit sur le mode des dernières évolutions, les divergences se marqueront davantage et compliqueront encore les efforts visant à y mettre un terme.

Le président Bush a parfaitement illustré la situation lorsqu'il a fait pour la première fois référence à la guerre contre le terrorisme comme « une guerre d'un nouveau genre<sup>9</sup> ». Bien que la déclaration ne soit pas dénuée d'intuition et se révèle particulièrement visionnaire a posteriori, en quoi cette guerre est-elle différente ? Et si elle l'est, alors à quoi ressemble une guerre « normale » ? Le présent article avance que cette divergence d'interprétation, qui porte sur la différence entre ce qui est attendu ou habituel dans une guerre dite classique et ce qui est attendu ou normal dans un combat contre la menace terroriste, constitue un élément caractéristique de la guerre menée contre cet ennemi en particulier. Par ailleurs, ces contradictions seront de plus en plus présentes avec l'évolution du conflit, et en particulier à l'approche de son terme, ce qui a de quoi inquiéter les décideurs politiques américains. Aussi longtemps que les États-Unis resteront en état de guerre contre Al-Qaïda et ses groupes affiliés et que le pays organisera sa stratégie de lutte contre les groupes terroristes comme une « guerre », il se privera de la flexibilité et de la capacité nécessaires à la résolution du problème terroriste, faute de pouvoir mettre à profit les options qui se sont révélées empiriquement efficaces.

Cet article se base sur des écrits universitaires dans le domaine des relations internationales qui utilisent la théorisation de l'activité sociale de Pierre Bourdieu pour décrire les « pratiques ». Leur objectif est de démontrer que la politique étrangère des états peut être comprise comme la somme des pratiques sociales. Les actions apparaissant comme « évidentes » ou relevant du « sens commun » sont valorisées par les acteurs sociaux et politiques par rapport à celles ne semblant pas « faire sens ». Elles sont dès lors fort susceptibles de prévaloir lorsque des voies contradictoires apparaissent<sup>10</sup>. Souvent, ces pratiques sont si évidentes qu'elles semblent ne nécessiter aucune réflexion. Dans le cas d'Al-Qaïda, par exemple, le groupe terroriste a mené une campagne d'attentats contre les États-Unis, qui y a réagi en conséquence ; le sens commun accomplissant son œuvre. Percevoir la guerre comme une pratique sociale plutôt que comme l'émergence de la violence ou de l'usage instrumental de la force démontre toutefois comment les actions des États-Unis sont structurées et comment ce processus induit des choix politiques. Certaines des contradictions mises en évidence (comme l'ambiguïté de la politique consistant à permettre les négociations mais pas les concessions) s'expliquent alors plus facilement.

Les pratiques attendues dans une guerre, s'asseoir à la table des négociations en vue de parvenir à un accord de paix, échanger des otages, étendre les champs d'action, ne sont pas nécessairement identiques dans le contexte de la lutte antiterroriste, ce qui crée des tensions et des contradictions qu'il convient, d'une façon ou d'une autre, de dissiper. La façon dont ces questions sont résolues reflète les facettes fondamentales de la politique internationale contemporaine. Elle met également en évidence les difficultés inévitables auxquelles font face les États-Unis dans leur recherche de moyens de mettre fin à la menace d'Al-Qaïda et de ses groupes affiliés, ce qui est plus préoccupant. Cette question n'est pas l'apanage de l'université. Ces fossés et ces contradictions éloigneront sans cesse

davantage la possibilité de mettre un terme à la menace d'Al-Qaïda et de toute organisation qui prendra sa place. Souvent, les efforts nécessaires à la guerre s'opposent avec force aux options qui ont permis de mettre un terme à des campagnes terroristes par le passé. Aussi longtemps que les États-Unis seront en guerre contre Al-Qaïda et ses groupes affiliés, ces derniers garderont toute leur influence, uniquement de par cette identification ; ce qui constitue par ailleurs un incitant important pour les forces anti-américaines, qui se voient ainsi encouragées à s'allier et à s'identifier au groupe.

## Le sens commun de la guerre

La théorie de la pratique de Bourdieu appliquée aux relations internationales a eu une influence considérable et s'est rendue très populaire auprès des universitaires contemporains spécialisés dans le domaine, dont les travaux se sont largement inspirés de la notion de « pratiques » sociales<sup>11</sup>. Bien que sa théorie fasse partie des références classiques des universitaires spécialisés en relations internationales introduisant des notions sociologiques dans leurs études, le concept est particulièrement efficace dans ce cas de figure, du fait de sa capacité à révéler la façon dont les actions, plutôt que les seuls concepts, sont influencées par les constructions sociétales<sup>12</sup>. Historiquement, le travail constructiviste est parvenu, avec une certaine réussite, à identifier l'existence de normes, d'idées et d'institutions sociétales dans l'espace international. Néanmoins, les universitaires dont le travail est axé sur la pratique avancent que les actions des acteurs internationaux peuvent également être construites sur le plan sociétal, même si elles ne sont pas sciemment comprises comme telles. En bref, ces influences peuvent être subtiles et « inconscientes » :

La plupart de nos actions, en politique internationale et dans tout autre domaine social, ne découle pas d'un choix délibéré ou d'une réflexion consciente, qu'elle soit instrumentale, fondée sur des règles, communicative ou autre. Au contraire, les pratiques résultent d'une connaissance pratique tacite, qui fait que les actions à entreprendre semblent « évidentes » ou relever du « sens commun ». Telle est la logique du sens pratique, caractéristique fondamentale de la vie sociale<sup>13</sup>.

Dans un contexte de guerre, la notion est particulièrement importante, car la plupart de nos actions semblent « évidentes » et reposent sur le « sens commun », même si ces idées sont enracinées dans des termes doctrinaux. Dans un conflit armé, la rapidité des événements empêche souvent à elle seule la réflexion posée ou la prise en compte des attentes sociales, tout particulièrement au niveau de l'état. Il en résulte que les états et les militaires tendent à se baser sur ce qui semble « pratique » et réaliste pour guider leurs actions et leurs politiques.

Appréhender la guerre en tant que pratique implique également que les actions qui semblent appropriées ne le sont pas nécessairement en raison d'un quelconque élément essentiel ou fondamental, mais en raison des idées et des concepts qui sont créés et construits. Les pratiques, en particulier politiques, naissent d'institutions et d'environnements investis de pouvoir et d'autorité. Certaines idées (comme la préservation de l'état

ou la primauté permanente de l'action militaire dans la résolution du conflit) sont si fortement ancrées et puissantes que ces valeurs peuvent rester implicites et inexprimées. Elles sont le produit d'un mode de pensée axé sur le « sens commun », qui reflète inévitablement les structures politiques existantes et les préférences de ceux qui détiennent l'autorité. L'approche de la guerre en tant que pratique met en évidence la façon dont ces institutions façonnent et restreignent les agissements lorsque ces pratiques surviennent. En d'autres termes, ce qui est considéré comme normal, approprié et pratique en temps de guerre est souvent tributaire des relations politiques et forme le reflet de l'environnement stratégique et politique :

les raisons qui façonnent les actions humaines sont relationnelles et guidées par un sens pratique et par un certain degré d'arbitraire. C'est pourquoi la genèse sociale des institutions est un élément capital de la compréhension de toute action. Elle nous permet de comprendre comment la violence initiale ou la fixation arbitraire de règles pour des motifs spécifiques tend à être normalisée et oubliée<sup>14</sup>.

Dans ce cas particulier, et même si les États-Unis se sont engagés dans une guerre contre Al-Qaïda et ses groupes affiliés, ces actions suscitent la question de la signification exacte du concept de « déclaration de guerre ». Comme l'indique Audrey Cronin, la guerre, en dépit de son rôle fondateur à travers l'histoire, reste, à l'instar de la souveraineté du terrorisme, un concept qui n'a de signification que dans un contexte défini et dont la définition même pêche par manque de consensus. La notion est proche de celle du terrorisme, de par le fait que tout comme elle, « le terrorisme a une vocation perceptive et est donc perçu différemment en fonction de l'observateur et du moment de l'histoire. Le terme est donc comparable à celui de *guerre* ou de *souveraineté*, en ce sens qu'il ne sera jamais défini de façon à permettre un consensus international absolu<sup>15</sup> ».

Cela ne signifie toutefois pas que le concept de guerre soit dépourvu de toute signification, mais que dans la mesure où cette dernière n'est pas clairement établie, la teneur exacte de la déclaration de guerre appartient uniquement à celui qui s'en rend l'auteur. Par ailleurs, notre propos n'est pas de nous engager dans le débat, certes intéressant, entourant les cultures et les stratégies particulières ou d'identifier la façon de faire la « guerre à l'américaine ». Car même si elle est définissable, elle reste en perpétuelle mutation<sup>16</sup>. Néanmoins, les idées fondées sur la pratique se révèlent particulièrement intéressantes au niveau conceptuel de base. Pour les États-Unis, nous dégagerons en priorité, et il s'agit probablement de l'élément le plus évocateur de la position de Bush, l'association qui est établie entre la guerre et les états. Dans la pensée américaine, les guerres se distinguent d'autres formes de violence par le fait qu'elles relèvent de la compétence des états (et occasionnellement, des états aspirants que les États-Unis estiment légitimes).

Ceux qui font la distinction entre la guerre et le terrorisme observent depuis longtemps que les états souverains déterminent en grande partie le moment et l'endroit où les guerres surviennent, de même que la façon dont elles doivent être menées<sup>17</sup>. Al-Qaïda, par exemple, était en guerre contre les États-Unis bien des années avant l'AUMF de 2001. La fatwa qui avait déclaré la guerre à l'Occident en 1996 s'est traduite en mots et

en actes, avec des attentats perpétrés à l'encontre des ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie en 1998 et du destroyer USS *Cole* en 2000. En dépit des attaques, la guerre ne commença véritablement que lorsque le gouvernement américain la désigna comme telle<sup>18</sup>. Peut-être plus important encore : le concept même de la guerre en tant qu'usage distinct de la force reste celui qui valorise les états et l'autorité étatique dans sa conception. La plus « normale » de toutes les guerres, celles que les États-Unis considèrent comme la plus « évidente », par opposition aux opérations de maintien de la paix ou humanitaires, est celle qui s'opère entre états. La Seconde Guerre mondiale et la Guerre du golfe persique de 1991 sont ainsi pure évidence, mais même la « guerre froide » avait un sens en tant que principe organisateur, puisqu'elle était centrée sur la préparation de la lutte entre états. La primauté de l'état est donc subordonnée au mode de pensée américain. Depuis la seule dénomination d'actions telles que des interventions humanitaires, qualifiées d'« opérations autres que la guerre », pour s'inspirer de la phrase utilisée dans le rapport de l'Examen quadriennal de la défense de 2006 (« les guerres dans les pays avec lesquels nous ne sommes pas en guerre »), les États-Unis placent les états au centre de leur réflexion militaire et de leur mode de préparation<sup>19</sup>. Il n'en va pas autrement pour la doctrine du général David Petraeus et pour les opérations anti-insurrectionnelles menées au fil des ans, toutes centrées sur l'état et basées sur des mesures visant à éviter le contrôle territorial et à mettre un terme à la menace émanant de ce que les États-Unis perçoivent comme un état aspirant. Les terroristes posent quant à eux un autre défi, du fait de l'incertitude qui plane sur leur volonté première et immédiate de contrôler une zone territoriale<sup>20</sup>.

La souveraineté peut être difficile à définir, ou plus précisément à classifier ou mieux encore, à délimiter, mais elle incarne le principe organisateur même de la politique et des relations internationales<sup>21</sup>. En dépit de sa centralité fluctuante, elle demeure la caractéristique définitoire du système international. État le plus puissant de ce système où l'entité étatique est la seule à pouvoir légitimer le recours à la force militaire, les États-Unis bénéficient tout particulièrement du maintien de ce système. Il n'est donc pas surprenant que ce principe se retrouve dans la façon dont le pays pratique la guerre. C'est particulièrement vrai dans les conflits avec les groupes terroristes, vu que les États-Unis trouvent un intérêt à désigner le terrorisme comme une stratégie illégitime, entreprise par les acteurs illégitimes : cela renforce la notion selon laquelle le recours à la force par les Américains est bien un acte légitime<sup>22</sup>. La guerre en devient dès lors une stratégie admissible, employée par des acteurs étatiques doués de légitimité. Le problème survient lorsque cette pratique s'inscrit dans le contexte d'un état combattant un groupe terroriste, car les complications sont inévitables. La guerre, en tant que stratégie et que pratique, n'est alors plus aussi simple.

## Les complications de la guerre contre un groupe terroriste

Ces conflits survenant par l'entremise d'un cadre stratégique choisi par les États-Unis, voie royale par laquelle le pays conçoit la notion de conflit, les problèmes continue-

ront à apparaître de façon protéiforme. Ils ne se limiteront donc pas à un domaine du conflit si le cadre stratégique dans son ensemble est celui d'une guerre. Du point de vue américain, la situation pose problème, car cela complique non seulement la stratégie militaire tout au long de la guerre, mais il en devient par ailleurs incroyablement difficile de mettre un terme à la menace d'Al-Qaïda et de tout groupe terroriste que les États-Unis identifieront à l'avenir comme leur ennemi dans ce conflit. Le problème s'accroît encore lorsque vient le moment d'initier concrètement le processus de paix. Dans l'esprit des décideurs politiques américains, l'existence même des organisations terroristes représente une menace inacceptable. Des États tels que l'Iran ou la Corée du Nord peuvent incarner une menace « intolérable », mais leur existence reste acceptable en raison de leur statut étatique. S'agissant d'un groupe comme Al-Qaïda, ou de tout autre groupe désigné comme terroriste, la seule existence de l'organisation est jugée inacceptable par les États-Unis. Dans un contexte de guerre, cela signifie que le conflit n'est pas terminé et ne pourra jamais l'être avant que le groupe soit *effectivement et entièrement* éradiqué. Comparons un tel groupe à un pays comme la Corée du Nord, un pays avec lequel les États-Unis entretiennent des relations diplomatiques et à qui ils ont fait des concessions. Sa simple existence en tant qu'acteur ne justifie pas que la guerre soit l'option première.

Le bon sens qu'implique le refus d'engager toute négociation avec des groupes terroristes est discutable, mais il nous faut rester conscients qu'il pose un vrai problème lorsque la guerre approche de son terme ; dans la pratique contemporaine, la guerre se termine rarement par l'annihilation complète de l'ennemi. Même leur reddition sans condition lors de la Seconde Guerre mondiale a permis à des États comme l'Allemagne et le Japon de continuer, au minimum, d'*exister*<sup>23</sup>. Toutefois, selon l'administration américaine, l'objectif avoué des États-Unis vis-à-vis de l'Al-Qaïda est sa « destruction complète », une politique qui s'oppose à la pratique de la guerre au cours du siècle dernier, aussi bien aux États-Unis que dans une bonne partie du reste du monde<sup>24</sup>. Les guerres déstabilisent et violent de façon intrinsèque la souveraineté, mais elles ne mettent pas en danger l'ensemble du système des états souverains, du moins partiellement, par ce qu'elles se terminent rarement par l'élimination d'un état par un autre. En tant qu'État le plus puissant à l'échelle internationale, les États-Unis ont un intérêt légitime à préserver le système des états souverains qu'il dirige., et également à éliminer les acteurs non étatiques aspirant à un statut similaire qui menacent les principes de base du système en place. Si cet objectif confine à l'impossible, il reste compréhensible. Cela étant dit, dans le cas d'Al-Qaïda, il s'agit davantage d'un mouvement social que d'un mouvement étatique et, à ce titre, il ne peut être physiquement éliminé ou annexé<sup>25</sup>. Toutefois, la perspective d'une détente, ou de la mise sur pied d'accords négociés, n'est pas une option, ce qui ne laisse aux États-Unis d'autre choix que celui d'un conflit indéfini et ouvert.

La nature permanente de la menace entre également en contradiction avec la pratique de la guerre. Si sa définition exacte ne fait pas l'unanimité, en pratique (aux États-Unis), nous pouvons nous accorder à dire que les guerres sont des événements isolés avec un début, un milieu et une fin<sup>26</sup>. Bien que le terrorisme soit politique, il possède certains attributs propres à la criminalité. De façon plus spécifique, il s'assimile à la criminalité de

par le fait que, dans de nombreux cas, le terrorisme est un phénomène qu'on subit, mais qu'on peut difficilement éliminer dans son entièreté<sup>27</sup>. Avec le temps qui passe et l'érosion du(des) groupe(s) terroriste(s), il conviendrait d'accepter qu'un certain niveau de terrorisme forme une menace perpétuelle, tout comme les services de police acceptent un certain niveau de criminalité comme étant inévitable et, en définitive, tolérable. Aussi longtemps que les États-Unis resteront en guerre contre Al-Qaïda et ses groupes affiliés, toute levée de fonds, tout complot et tout attentat (déjoué ou mené à son terme) seront autant de preuves que la guerre n'a pas atteint son objectif de « destruction complète » d'Al-Qaïda et que par corollaire, elle doit continuer. Résultat : un conflit indéfini et permanent.

Avoir conscience que les guerres prennent fin, mais pas de n'importe quelle manière, n'est pas moins important. Pour les États-Unis, elle se termine soit par le retrait des troupes du champ de bataille, comme c'est le cas en Afghanistan et des événements ayant conduit à la libération du sergent Bergdahl, soit par une forme de négociation et de concession minimale. Les guerres conduisent rarement à l'annihilation de l'ennemi, en dépit de la rhétorique absolutiste habituellement véhiculée en période de conflit. Les guerres se terminent en revanche typiquement par une situation où les deux parties en ressortent indemnes (quoiqu'affaiblies) et où elles restent des acteurs actifs de la politique internationale. Les conditions de l'arrêt des hostilités doivent donc faire l'objet d'une décision, chose tout bonnement impensable dans le cas d'Al-Qaïda. Même si les membres de cette organisation étaient prêts à s'asseoir à la table des négociations pour convenir des conditions de leur reddition, aucune raison ne permet de croire que les États-Unis seraient disposés à les rencontrer. À un niveau plus individualisé, en raison des frappes ciblées dont ils font l'objet en permanence, les membres individuels d'Al-Qaïda ou de ses groupes affiliés qui seraient prêts à discuter des conditions d'une reddition percevraient toute volonté américaine de les rencontrer comme un subterfuge pour les forcer à se rassembler et, au bout du compte, pour mieux les éliminer. L'un des dommages collatéraux à déplorer de la primauté presque exclusive de l'exécution sur la capture, associée à la réticence de négocier les conditions de la résolution du conflit, est que les terroristes actuels n'ont aucune échappatoire. La décision rationnelle qui est la leur est donc logiquement de rester terroristes, puisqu'ils peuvent faire l'objet à tout moment (aussi longtemps que les États-Unis sont en état de guerre) de frappes américaines, même pour des méfaits commis par le passé.

Enfin, la pratique de la guerre dans ce conflit engendre des problèmes juridiques à part entière. Pour les États-Unis, la fin de la guerre implique l'échange de prisonniers, à défaut de raison de retenir ces individus, indépendamment du fait qu'ils soient juridiquement considérés comme soldat, combattant ennemi ou combattant illicite. L'affaire Bergdahl était assurément épineuse, pour une multitude de raisons, mais elle fut quand même négociée avec les talibans, un ancien régime étatique souverain. Qu'arrivera-t-il aux membres d'Al-Qaïda si la guerre devait un jour prendre fin ? Comment les États-Unis agirait-ils à ce moment vis-à-vis des membres prisonniers *d'autres* groupes terroristes ? Le camp de Guantanamo Bay reste ouvert et constitue la manifestation la plus visible de cette problématique, à l'échelle internationale. Mais le problème ne se limite pas à cet



établissement. Les terroristes capturés occupent un espace liminal et l'administration actuelle a largement évité la question de leur sort à travers l'emphase (traduite en mots et en actes) placée sur l'exécution, au détriment de la capture. Clairement, ce problème ne se résoudra pas de lui-même et contrecarrera toute tentative de mettre fin au conflit. À terme, on peut imaginer que la nécessité de régler le sort de ces individus encourage les décideurs politiques américains à rester en état de guerre, plutôt que de se hasarder à franchir le pas politique de la résolution du conflit, même partiellement, car cela impliquerait de libérer les individus capturés par les États-Unis. Nous pourrions assister à ce type de réflexion lors du débat qui entoure actuellement les propositions de nouvelle AUMF, dont certaines modifient ou mettent entièrement fin à l'AUMF de 2001<sup>28</sup>.

### Quel dénouement ?

Les pratiques sont difficiles à changer. Notons au passage que cette guerre est la plus longue de l'histoire des États-Unis. Signalons aussi, et surtout, que les guerres ne sont pas simplement le fruit d'une éruption naturelle de la violence, mais bien le produit d'idées et de valeurs socio-politiques. Aussi longtemps que les États-Unis continueront à traiter un groupe terroriste, Al-Qaïda ou un autre, comme un ennemi de guerre, le pays s'engagera sur une voie qui risque de perpétuer le conflit indéfiniment. Prendre conscience qu'un cadre stratégique implique une proportion importante d'actions « pratiques » nous apprend qu'aussi longtemps que les États-Unis continueront d'appréhender la menace d'Al-Qaïda et d'autres groupes terroristes comme s'il s'agissait d'une guerre classique, il est peu probable qu'ils parviennent un jour à mettre fin au conflit, parce que ces actions ne sont pas optimales dans le contexte d'une campagne terroriste. Cette improbabilité n'est pas liée à la difficulté de remporter le conflit, mais au fait que les actions américaines resteront étroitement associées aux pratiques de guerre elle-même. Faire la guerre n'est pas simplement recourir à la violence à la façon dont les États-Unis ou d'autres la perçoivent. La signification profonde de la guerre, au sens contemporain du terme (pour les États-Unis), nécessite des actions concrètes, telles que des conclusions négociées et le transfert de prisonniers, c'est-à-dire des actions qui sont en contradiction avec celles qui ont été privilégiées historiquement par les États-Unis dans leur politique antiterroriste.

Le choix auquel les États-Unis font face est difficile et délicat. Il exigera une reformulation et une reconceptualisation de la politique antiterroriste américaine. Depuis plus de 14 ans, les États-Unis ont axé leur stratégie de défense sur la guerre et l'usage de la force, mais d'autres options existent et d'autres cadres stratégiques peuvent être choisis. Reconsidérer sa stratégie de guerre ne doit pas être perçu comme une concession qui serait synonyme de « victoire de l'ennemi » ou comme un changement qui empêcherait une action coordonnée et des investissements massifs en ressources afin de faire face à la menace. Ce choix n'interfère pas non plus nécessairement avec l'usage de la force, comme l'ont largement démontré les actions des présidents avant 2001. En revanche, une telle prise de conscience peut ouvrir la voie à des stratégies et à des cadres qui ont prouvé leur

efficacité lors de campagnes terroristes précédentes, tout spécialement dans les dernières phases d'un conflit.

Si les États-Unis venaient à abandonner leur stratégie de guerre centrale, le pays se trouverait au-devant d'une pléthore de cadres alternatifs. Il pourrait ainsi passer à un modèle reposant davantage sur les services répressifs et d'application de la loi, fondé sur une stratégie de justice pénale destinée à combattre la menace, rétablir les libertés individuelles par le biais de poursuites pénales, et planifier des opérations préventives pour empêcher les attaques avant qu'elles ne surviennent<sup>29</sup>. Les États-Unis pourraient également concentrer leurs efforts sur la division de l'organisation Al-Qaïda en factions et diminuer la menace en réduisant sa capacité de coordination. Ils pourraient ce faire en utilisant une série d'instruments : concessions stratégiques, efforts de terrain visant à dissuader les partisans d'adhérer au mouvement, programmes visant à encourager les membres actifs à sortir du groupe<sup>30</sup>. Les campagnes de sensibilisation auprès du grand public pourraient être étendues dans le but de réduire la présence et le pouvoir d'attraction de groupes comme Al-Qaïda et l'État islamique dans des domaines tels que les réseaux sociaux, où ils sont très populaires<sup>31</sup>. La solution la plus probable est celle qui parviendra à combiner ces différentes possibilités, d'une façon ou d'une autre, de sorte à façonner la stratégie globale à la nature changeante de la menace et au contexte international en perpétuelle mutation. Mais tout effort déployé en ce sens restera difficile à mettre en œuvre aussi longtemps que les États-Unis resteront en « guerre » contre Al-Qaïda<sup>32</sup>. L'abrogation de l'AUMF actuelle, comme l'ont proposé certains membres du Congrès, conduirait au retrait des forces militaires comme première ligne de défense et susciterait un plus large débat au Congrès et au sein de la population sur la suite à donner aux opérations. Cette abrogation conduirait également à une discussion sur le caractère approprié de la guerre en tant que cadre de la conception de la menace et de la lutte engagée pour l'éliminer. Abroger l'AUMF constituerait au minimum une première étape vers l'identification de la prochaine phase du conflit avec Al-Qaïda et tout autre groupe terroriste potentiellement destiné à prendre sa place.

## Notes

1. GROLL, Elias, « Republicans Slam Obama for Bowing to Terror in Bergdahl Release », *Foreign Policy*, 1er juin 2014, <http://foreignpolicy.com/2014/06/01/republicans-slam-obama-for-bowing-to-terror-in-bergdahl-release/>.

2. *Authorization for Use of Military Force*, Public Law 107-40, 107th Cong., 18 septembre 2001, [www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW-107publ40/pdf/PLAW-107publ40.pdf](http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW-107publ40/pdf/PLAW-107publ40.pdf) ; et Président des États-Unis, *National Security Strategy*, Washington, DC : White House, mai 2010, [www.whitehouse.gov/sites/default/files/rss\\_viewer/national\\_security\\_strategy.pdf](http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/rss_viewer/national_security_strategy.pdf).

3. L'administration avance également que cette déclaration est justifiée en vertu de l'article 2 de la Constitution, qui confère aux présidents le pouvoir de protéger la nation. Voir GOLDSMITH, Jack, « The Obama Administration's Legal Justification for Strikes against the Islamic State in Syria », *Lawfare* (blogue), 23 septembre 2014, <http://lawfareblog.com/obama-administrations-legal-justification-strikes-against-islamic-state-syria>.

4. DASKAL, Jennifer et WITTES, Benjamin, « The Intellectual—But Not Political—AUMF Consensus », *Just Security*, 2 mars 2015, [www.justsecurity.org/20546/intellectual-but-political-aumf-consensus/](http://www.justsecurity.org/20546/intellectual-but-political-aumf-consensus/).

5. Le fait est que ce changement de politique ne change explicitement *rien* à la position du gouvernement quant à l'interdiction de concessions aux terroristes ou aux groupes terroristes, créant ainsi une prise de position incertaine, voire, de l'avis de certains, contradictoire. Voir notamment HIRSCHFIELD-DAVIS, Julie, « In Hostage-Terrorist Policy Shift, Obama Admits Failures », *New York Times*, 24 juin 2015, [www.nytimes.com/2015/06/25/world/middleeast/obama-softens-policy-on-hostage-negotiations-with-terrorist-groups.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2015/06/25/world/middleeast/obama-softens-policy-on-hostage-negotiations-with-terrorist-groups.html?_r=0).

6. REITER, Dan, *How Wars End*, Princeton, NJ : Princeton University Press, 2009.

7. RAITASALO, Jyri et SIPILA, Joonas, « Reconstructing War after the Cold War », *Comparative Strategy* 23, no. 3, 2004, pp. 239–261.

8. Président des États-Unis, *National Security Strategy*, pp. 19–22.

9. YOUNGE, Gary, « Bush Talks of a 'Different Kind of War' » 21 septembre 2001, *Guardian*, [www.theguardian.com/world/2001/sep/21/afghanistan.september1113](http://www.theguardian.com/world/2001/sep/21/afghanistan.september1113)

10. POULIOT, Vincent, « The Logic of Practicality: A Theory of Practice of Security Communities », *International Organization* 62, 2008, pp. 257–258.

11. Voir notamment ADLER, Emanuel et POULIOT, Vincent, eds., *International Practices*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2011.

12. WENDT, Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1999.

13. POULIOT, « *Logic of Practicality* », p. 258.

14. BIGO, Didier, « Pierre Bourdieu and International Relations: Power of Practices, Practices of Power, » *International Political Sociology* 5, no. 3, septembre 2011, p. 226.

15. KURTH CRONIN, Audrey, « *How Terrorism Ends: Understanding the Decline and Demise of Terrorist Campaigns* », Princeton, NJ : Princeton University Press, 2009, p. 7.

16. WEIGLEY, Russell Frank, *The American Way of War: A History of United States Military Strategy and Policy*, Bloomington : Indiana University Press, 1977 ; et BOOT, Max, « The New American Way of War », *Foreign Affairs* 82, no. 4, 2003, pp. 41–58.

17. Voir notamment KURTH CRONIN, Audrey, « Behind the Curve: Globalization and International Terrorism », *International Security* 27, no. 3, Winter 2002–3, pp. 30–58 ; Bruce Hoffman, *Inside Terrorism*, édition revue et augmentée, New York : Columbia University Press, 2006 ; et JACKSON, Richard, « The Core Commitments of Critical Terrorism Studies », *European Political Science* 6, no. 3, 2007, pp. 244–251.

18. SHULTZ, Richard et VOGT, Andreas, « It's War! Fighting Post-11 September Global Terrorism through a Doctrine of Preemption », *Terrorism and Political Violence* 15, no. 1, 2003, pp. 1–30.

19. RYAN, Maria, « 'War in Countries We Are Not at War With': The 'War on Terror' on the Periphery from Bush to Obama », *International Politics* 48, 2011, p. 364.

20. Il est fort probable que certains insurgés aient recours au terrorisme et qu'Al-Qaïda ambitionne de mener un califat mondial, mais les groupes terroristes se distinguent souvent des insurgés par la primauté du territoire dans leurs préoccupations et objectifs immédiats. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'État islamique constitue une menace si hautement complexe et pour lesquelles certains universitaires spécialisés en terrorisme rechignent à qualifier l'organisation de groupe terroriste nécessitant une riposte antiterroriste traditionnelle. Voir KURTH CRONIN, Audrey, « ISIS Is Not a Terrorist Group: Why Counterterrorism Won't Stop the Latest Jihadist Threat », *Foreign Affairs*, mars/avril 2015, [www.foreignaffairs.com/articles/middle-east/2015-02-16/isis-not-terrorist-group](http://www.foreignaffairs.com/articles/middle-east/2015-02-16/isis-not-terrorist-group).

21. WEBER, Cynthia, « Performative States », *Millennium* 27, 1998, p. 78.

22. BLAKELEY, Ruth, « Bringing the State Back into Terrorism Studies », *European Political Science* 6, no. 3, 2007, pp. 228–235 ; et KURTULUS, Ersun N., « The New Counterterrorism: Contemporary Counterterrorism Trends in the United States and Israel », *Studies in Conflict & Terrorism* 35, no.1, 2012, pp. 37–58.

23. REITER, *How Wars End*, pp. 186–211.

24. JOHNSON, Jeh, « The Conflict against Al Qaeda and Its Affiliates: How Will It End? » (discours prononcé devant l'Oxford Union, Université d'Oxford, le 30 novembre 2012), [www.lawfareblog.com/jeh-johnson-speech-oxford-union](http://www.lawfareblog.com/jeh-johnson-speech-oxford-union).
25. RUDNER, Martin, « Al Qaeda's Twenty-Year Strategic Plan: The Current Phase of Global Terror », *Studies in Conflict & Terrorism* 36, no. 12, 2013, pp. 953-980 ; HOFFMAN, Bruce, « Al Qaeda's Uncertain Future », *Studies in Conflict & Terrorism* 36, no. 8, 2013, pp. 635-653 ; BERGEN, Peter et CRUICKSHANK, Paul, « Revisiting the Early Al Qaeda: An Updated Account of Its Formative Years », *Studies in Conflict & Terrorism* 35, no. 1, 2012, pp. 1-36 ; HABECK, Mary R., *Knowing the Enemy: Jihadist Ideology and the War on Terror*, New Haven, CT : Yale University Press, 2006 ; et EILSTRUP-SANGIOVANNI, Mette et JONES, Calvert, « Assessing the Dangers of Illicit Networks: Why al-Qaida May Be Less Threatening Than Many Think », *International Security* 33, no. 2, 2008, pp. 7-44.
26. DUDZIAK, Mary, *War Time: An Idea, Its History, Its Consequences*, New York: Oxford University Press, 2012, p. 4.
27. CLUTTERBUCK, Lindsey, « Law Enforcement », in *Attacking Terrorism: Elements of a Grand Strategy*, éd. KURTH CRONIN, Audrey et LUDES, James M., Washington, DC : Georgetown University Press, 2004, p. 143.
28. DASKAL et WITTES, « *AUMF Consensus* ».
29. CLUTTERBUCK, « Law Enforcement » ; et KRUGLANSKI, Arie W. et al., « What Should This Fight Be Called? Metaphors of Counterterrorism and Their Implications », *Psychological Science in the Public Interest* 8, no. 3, décembre 2007, pp. 97-133.
30. CRONIN, *How Terrorism Ends*, pp. 9-13.
31. Voir notamment LORD, Carnes, *Losing Hearts and Minds? Public Diplomacy and Strategic Influence in the Age of Terror*, Westport, CT: Praeger Security International, 2006. Pour d'autres propositions originales, voir LEETARU, Kalev, « A Few Good Twitter Trolls », *Foreign Policy*, 14 juillet 2015, <http://foreignpolicy.com/2015/07/14/islamic-state-twitter-recruiting/>.
32. MCINTOSH, Christopher, « Counterterrorism as War: Identifying the Dangers, Risks, and Opportunity Costs of U.S. Stoward Al Qaeda and Its Affiliates », *Studies in Conflict & Terrorism* 38, no. 1, 2015, pp. 23-38.